



Compte-rendu réalisé par Gaëlle DENANT et Marion LOUBRIAT

Tourisme, labels et bâtiments de France

Proposé par

l' Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France (A.N.A.B.F)

Vendredi 7 novembre 2008, de 12h à 13h

Salle de Conférence Delorme

Modérateur :

Emmanuel ETIENNE, vice-président de l'Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France (A.N.A.B.F), chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (S.D.A.P) de la Moselle

Intervenants :

Jean-Marie COMPTE, adjoint au maire de Poitiers, chargé des relations internationales de la coopération décentralisée du patrimoine et du tourisme

Dominique IRVOAS-DANTEC, directrice de l'Office de Tourisme de Rennes Métropole, secrétaire générale de la conférence nationale permanente du tourisme urbain

Pascal BERNARD, délégué général de l'Association des plus beaux villages de France

Isabelle LONGUET, chargé de mission pour l'Unesco à la direction de l'architecture et du patrimoine

Introduction

Emmanuel ETIENNE présente en préambule les différents intervenants de la conférence et rappelle l'intérêt de cette table ronde. La rencontre de plusieurs acteurs permet d'exposer les différents labels qui peuvent être octroyés aux communes françaises et leur attractivité pour le tourisme, leur impact sur l'économie touristique et sur la qualité architecturale, patrimoniale, et paysagère des communes labellisées. Grâce à l'intervention des quatre orateurs, le débat a pour but de répondre à plusieurs questions quant à l'effet de ces labels sur l'activité touristique, les critères pris en compte pour leur délivrance, et les contraintes et bénéfices que leur octroi implique pour les communes concernées.

I. Deux exemples de *Villes et pays d'art et d'histoire* : Poitiers et Rennes

1. Présentation de Poitiers et de ses labels

Jean-Marie COMPTE présente en tout premier lieu, Poitiers, capitale de la région Poitou-Charentes. C'est une ville au passé très riche dont le centre, érigé en secteur sauvegardé, est aujourd'hui en passe d'être redéfini par un nouveau plan local d'urbanisme. Il évoque aussi la communauté d'agglomération qui comprend une dizaine de communes dont la plus importante est Poitiers.

Concernant les labels, Poitiers a tout d'abord acquis le label de *Villes d'art et d'histoire*. Au début des années 2000, cette labellisation s'est élargie et adaptée, à l'ensemble de la communauté d'agglomération. Ainsi, le nouveau label mis en avant aujourd'hui, est celui de *Villes et pays d'art et d'histoire*. C'est l'une des premières communautés d'agglomération à avoir pu en bénéficier. Pour ce faire, les acteurs culturels, associations et partenaires des services de l'Etat - fédérés par le premier label *Villes d'art et d'histoire* - se sont battus. Il a fallu persuader toutes les communes du bien fondé de cette marque. Pour les convaincre, l'accent a été mis sur la question de l'identité culturelle et patrimoniale mais ce ne fut pas évident en raison de la très grande prédominance de Poitiers. Il existe effectivement entre ces communes et la capitale une différence d'échelle et la question de la centralisation est très présente. La discussion a amené à la signature d'une convention. En conclusion, avec le recul de six années, chacun a pu alimenter l'action avec sa particularité.

Selon Jean-Marie COMPTE, avec le temps, on peut remarquer qu'il existe une certaine tradition de la labellisation dans la ville de Poitiers. C'est en partie grâce à cela qu'aujourd'hui sont réunis, dans sa délégation, le patrimoine et le tourisme.

Alors, quand Emmanuel ETIENNE pose la question de la présence excessive de labels, Jean-Marie COMPTE répond non pour Poitiers. La ville a toujours cherché à travailler avec l'Etat même si la difficulté réside sans doute à gérer l'équilibre entre la "servitude de protection" qu'oblige l'obtention d'un label et "la carotte du label". Selon lui, si l'on a une vision dynamique et non figée de ces questions, il est plus facile de les surmonter. Dans le cas présent, à Poitiers, cela se traduit à plusieurs niveaux. Par exemple, afin de créer une nouvelle attractivité commerciale et touristique de la ville, un projet de rénovation du cœur de celle-ci est développé par l'équipe municipale. En outre, depuis la fin du printemps 2008, Poitiers est entrée dans un consortium européen. Elle participe au programme "Le patrimoine comme un atout" d'URBACT II au sein duquel la problématique du patrimoine et du tourisme est abordée. Enfin, Jean-Marie COMPTE ne cache pas son intérêt pour la liste du *Patrimoine mondial* de l'UNESCO et sa volonté d'y figurer. Il souhaite faire participer les acteurs spécialisés et la population pour y arriver et afficher une vision dynamique du patrimoine.

2. La politique de Rennes Métropole vis-à-vis de ses labels

Emmanuel ETIENNE rappelle qu'il existe en Bretagne un réseau de *Villes et pays d'art et d'histoire*, de *Petites cités de caractère* et de *Villes historiques*. Il pose la question de la "superposition des labels" et leur lisibilité pour le public.

Dominique IRVOAS-DANTEC intervient pour parler du cas de Rennes Métropole. Capitale de la Bretagne, elle fait partie des quatre villes françaises avec Poitiers à

bénéficiaire aujourd'hui du label *Villes et pays d'art et d'histoire*. Ville d'art et d'histoire en 1986, Rennes est passée assez naturellement comme Poitiers, de la ville à l'agglomération (trente-sept communes) avec le label *Villes et pays d'art et d'histoire*. Cette marque suppose un certain nombre d'actions notamment un travail vis-à-vis de la population locale pour l'ancrer dans sa ville, mais aussi un travail élaboré vis-à-vis des touristes.

Le caractère atypique de cette métropole réside dans le fait que l'animation du patrimoine s'inscrit dans les services de l'office de tourisme. Il n'y a pas de "dichotomie" entre le tourisme et le patrimoine. Il peut donc y avoir de la part de l'office de tourisme un regard sur l'impact économique des visites guidées par exemple. Selon Dominique IRVOAS-DANTEC, il est nécessaire que les mondes du tourisme et du patrimoine travaillent ensemble. Quarante-trois villes, dont Poitiers et Rennes font partie de la Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain (C.N.P.T.U). Elles travaillent ensemble sur cette problématique. Pour ce faire, une enquête a été réalisée auprès de huit villes dans plusieurs sites pour voir l'impact in situ. Cette étude menée par des étudiants et stagiaires montre bien qu'il faut travailler sur tous les axes en même temps. Il ne s'agit pas de se concentrer seulement sur les propositions faites pour appréhender le patrimoine d'une ville mais porter également son attention sur le public susceptible de s'intéresser au patrimoine. Il s'agit aussi de mettre tout en œuvre pour "allécher" des visiteurs à priori peu intéressés par le patrimoine afin de les faire venir par d'autres biais. C'est un travail dans lequel tous les acteurs peuvent trouver leur place.

De façon plus globale, il existe aussi en Bretagne deux indices de qualité : *Villes historiques* et *Petites cités de caractère*. Dominique IRVOAS-DANTEC pense qu'on ne peut qualifier le premier de label. Il fut conçu par la région pour "ne pas laisser pour compte certaines villes". *Villes historiques* est à distinguer du label *Villes d'art et d'histoire* qui est délivré par le Ministère de la culture selon des critères très exigeants. L'appellation *Petites cités de caractère* fait, quant à elle, bien partie des labels. Elle est donnée par la région Bretagne à des communes de taille modeste ne pouvant doter leur commune d'un financement pour animer le patrimoine. En revanche, ce sont des villes qui travaillent sur la sauvegarde, l'entretien et la mise en valeur du patrimoine. Il y a une réflexion commune aux différents élus des petites cités de caractères.

Selon, l'oratrice, le label *Villes et pays d'art et d'histoire* est très porteur en matière de travail en réseau. En témoignage, l'Alliance des Villes Européennes de Culture (A.V.E.C) qui a conduit à une co-diplomation européenne sur les métiers du patrimoine et le domaine de pédagogie du patrimoine. Ainsi, se sont créés des diplômes universitaires autour de ces sujets dans des villes comme Rennes, Madrid ou Cosenza.

Enfin, elle rappelle l'intérêt de deux études (la première effectuée par ODIT France et la seconde par le C.N.P.T.U à Albi, Nantes, Rennes et Angers) qui répondent à la question suivante : Pourquoi les touristes viennent-ils dans une ville même si elle n'est pas patrimoine mondial ? La réponse montre que les touristes viennent dans une ville d'abord pour y déambuler tranquillement avant de visiter. Le touriste cherche avant tout à trouver une ambiance. L'attraction d'une ville n'est pas réduite à la somme de ses monuments. C'est une donnée essentielle qui est d'ailleurs prise en compte dans l'attribution du label *Villes et pays d'art et d'histoire* qui mesure aussi la qualité urbaine et l'accueil.

II. Le label *Les plus beaux villages de France*

Le label *Les plus beaux villages de France* est délivré par l'association du même nom, une association indépendante de tout ministère et de droit privé. Elle est présentée par Pascal BERNARD, délégué général de l'organisation. Son but est de développer, promouvoir et protéger le patrimoine des plus beaux villages de France. La première commune à avoir bénéficié du label *Les plus beaux villages de France* fut Collonges La Rouge en 1982. Son maire Charles Ceyrac fut à l'instigation de la création de l'association qui comprend désormais 151 communes, ce qui représente 110 000 habitants. Maurice Chabert, le maire de Gordes dans le Vaucluse, est aujourd'hui à la tête de l'association.

L'intervenant parle d'un label "très sélectif" et précise que trois critères sont indispensables pour bénéficier du label : premièrement, il faut que la commune atteste d'une dimension rurale, c'est-à-dire comporte une population agglomérée maximale de 2000 habitants. Elle doit présenter sur son territoire au moins deux sites ou monuments protégés. Enfin, la "dimension démocratique", l'adhésion collective de la commune sont importantes pour que tous les acteurs travaillent ensemble sereinement. Plus tard, Pascal BERNARD précise que l'octroi du label coûte trois euros par habitant et par an à la commune pour faire partie de l'association.

La procédure d'attribution exige d'abord une visite d'expertise pour déterminer la qualité esthétique du village. La visite permet d'apprécier la trame bâtie, l'homogénéité des façades, et la trame urbanistique compatible à la visite ou découverte du village et à la maîtrise des flux de fréquentation. La qualité architecturale, urbanistique et environnementale sont des éléments essentiels pour bénéficier du label. Le rapport de la visite est ensuite présenté devant une Commission Qualité composée d'élus membres de l'association et de personnalités qualifiées ou experts.

L'attribution du label a pour finalité le développement local du village et doit permettre de maintenir les emplois locaux, de développer de nouvelles activités, d'offrir une alternative à la désertification rurale. Le label valorise une identité locale et les prestataires locaux porteurs d'un savoir-faire.

A la question d'Emmanuel ETIENNE qui demande si l'on peut retirer le label, Pascal BERNARD explique que le processus d'expertise est pris en charge par la commission qualité qui se réunit deux fois par an et qui peut se prononcer sur le déclassement d'un village. D'ailleurs, une dizaine de petites communes l'ont été car c'est aussi la crédibilité du label qui est en jeu. Cependant, la Charte de qualité signée entre le maire et le président de l'association qui officialise l'obtention d'un label par un nouveau village, contient un certain nombre de critères et doit permettre d'éviter un tel écueil.

III. La convention *Patrimoine mondial* de l'UNESCO

L'inscription à la Liste du *Patrimoine mondial de l'UNESCO* est présentée par Isabelle LONGUET. Elle rappelle que l'on ne peut pas parler de label mais d'une convention internationale signée en 1972 pour la conservation du patrimoine culturel ou naturel à l'échelle mondiale, gérée par les États et reliée par les populations locales et collectivités. La volonté de figurer sur la Liste du *Patrimoine mondial* de l'UNESCO mobilise tous les acteurs sur le territoire pour travailler ensemble vers un but commun. La Liste du *Patrimoine mondial* de l'UNESCO incite, d'une part ces derniers à proposer une candidature, et encourage d'autre part l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. En effet, l'UNESCO réfléchit en terme d'"universalité patrimoniale", de "culture partagée" et en terme de "représentativité" : l'UNESCO a vocation à présenter et faire figurer la diversité du patrimoine et de l'humanité. Les critères de l'inscription d'un bien patrimonial sont donc liés à sa conservation et à sa valeur qui doit être universelle et exceptionnelle. Cependant, Isabelle LONGUET évoque une réflexion sur l'Universalité qui doit ou non être considérée comme un idéal. De même, elle rappelle que les critères d'authenticité ne sont pas les mêmes selon les États, ce qui soulève encore des questions.

Aujourd'hui, 878 biens répartis sur 145 États sont inscrits sur la liste. L'engouement est donc fort mais la liste a encore une dimension restrictive puisque plus de 50% des biens concernent l'Europe.

L'intervenante revient sur la dimension touristique de l'inscription d'un bien sur la Liste du *Patrimoine mondial* qui a été, selon elle, relativement oubliée. Aujourd'hui seulement, après une vingtaine d'années, elle est reconnue, notamment en terme de fréquentation touristique. L'UNESCO et les États s'intéressent désormais au problème de protection du site et réfléchissent aux nouvelles menaces liées à l'attrait des biens inscrits (par exemple, les hébergements nécessaires pour recevoir les touristes ont pu défigurer les sites). En France, l'intérêt pour la dimension touristique remonte à l'inscription de la ville de Lyon sur la Liste du *Patrimoine mondial* en 1998. La municipalité a en effet bénéficié d'une notoriété en terme d'image et a vu sa fréquentation augmenter de 20%, tout comme Bordeaux ou le Havre. L'intérêt croissant pour l'inscription sur la Liste du *Patrimoine mondial* vient donc des retombées en terme de fréquentation touristique et d'image. Isabelle LONGUET rappelle que l'appellation *Patrimoine mondial* n'est attractive que si l'on s'en sert. Par exemple, le château de Versailles n'en a pas besoin à la différence du Havre. Cette politique dépend du maître d'ouvrage.

Le déclassement est aussi possible : la vallée de l'Elbe à Dresde inscrite en 2004 est en cours de déclassement au titre des paysages culturels à cause de la construction d'un pont à quatre voies au-dessus de la vallée qui dénature le paysage. Le regard de la communauté internationale est alors impossible à gérer quant on est inscrit à la Liste du *Patrimoine mondial* de l'UNESCO.

Puis, Isabelle LONGUET présente le label *Patrimoine européen*. Par comparaison, elle parle d'une démarche plus culturelle et plus politique dans le but de faire vivre l'Europe. La volonté de mettre en avant un patrimoine européen, une culture européenne est à l'origine de la création de ce label. La démarche est donc moins patrimoniale que volontariste et politique pour que l'Europe existe. À ce jour, seulement

trois sites en bénéficiant : la maison Robert Schuman à Scy-Chazelles, la cour d'honneur du Palais des Papes en Avignon et l'Abbaye de Cluny.

L'oratrice évoque le label de *Patrimoine du XX^{ème} siècle* qui concerne le patrimoine bâti de la deuxième moitié du siècle, construit à partir des Trente Glorieuses qui est plutôt mal compris du public et mal aimé. Au contraire, pour elle, les outils de protection ont un effet important comme celui des *Monuments Historiques* dont le logo présent sur les sites-mêmes ou sur les guides a un effet attractif sur le public et les touristes. Enfin, l'intervenante rappelle l'impact important de labels comme *Villes et villages fleuris* qui compte plus de trois cent communes labellisées et dont les critères d'attribution patrimoniaux et environnementaux sont intéressants pour la conservation du patrimoine. À ce sujet, Pascal BERNARD n'hésite pas à dire que la confusion du logo de ce dernier label avec celui des *Plus beaux villages de France* vient de leur ressemblance mais que les critères d'attribution ne sont absolument pas les mêmes.

L'intervenante précise enfin qu'il n'y a malheureusement pas de gestion concertée de la part du ministère de la culture pour l'obtention de tous ces labels évoqués durant la conférence mais que ce chantier reste à ouvrir. Il serait en effet intéressant de les mettre en cohérence : par exemple, avant d'être inscrite sur la Liste du *Patrimoine mondial*, il serait plus logique que la commune bénéficie d'abord du label *Villes et pays d'art et d'histoire*.

Les questions de l'auditoire

La table ronde s'achève avec l'intervention du public. Plusieurs personnes prennent la parole et témoignent de l'impact, de l'utilité de ces labels.

Alors qu'une personne demande à quelle donnée chiffrée correspond l'augmentation de la fréquentation touristique dans les villes après l'obtention d'un label,

un intervenant, architecte des bâtiments de France de Bordeaux, tente de répondre en s'appuyant sur l'exemple de sa ville. Il déclare que l'augmentation de la fréquentation est remarquable d'après plusieurs indicateurs comme le nombre de visiteurs passant par l'Office de Tourisme ou d'après les chiffres d'affaire des établissements d'accueil et les restaurants. A Bordeaux, on a tout de suite constaté qu'une population plus importante venait dans les lieux payants ouverts à la visite. De plus, après l'obtention de la protection *Patrimoine Mondial*, les journées du patrimoine ont connu un boom extraordinaire. Enfin, l'autre aspect positif constaté, est la prise de conscience de la population suite au succès populaire pour la reconnaissance de sa propre ville. Par rapport aux *Plus beaux villages de France*, il déclare que le label attire des tour opérateurs et fait venir des touristes pour une halte ou une journée dans les villages grâce à leurs citations sur la carte Michelin.

Un spectateur, architecte et d'origine camerounaise, réagit ensuite à propos du patrimoine africain qui est, pour lui, oublié par les labels.

Jean-Marie COMPTE le déplore aussi, mais explique que l'Association nationale des villes d'art et d'histoire et des villes à secteur protégé développe depuis quelques temps une coopération internationale vers le Mali et l'Inde notamment. Isabelle Longuet ajoute, que la commission du patrimoine mondial essaye également de protéger le patrimoine vernaculaire et que pour cela une politique de solidarité internationale est menée. Mais, pour l'instant, les moyens restent encore insuffisants.

Pour témoigner de l'impact du label *Les plus beaux villages de France*, un élu de Montréal-du-Gers affirme qu'il permet de promouvoir et conserver le patrimoine du village. Il ajoute également que cela amène à un travail en réseau et une hausse de la fréquentation.

Enfin, la dernière intervention revient à une animatrice des *Petites cités de caractères* de la Sarthe représentant plus généralement les petites cités de caractère des Pays de la Loire. Elle déclare que, d'après l'exemple de la Bretagne - région créatrice des *Petites cités de caractères* - ce label permet d'augmenter les retombées économiques et qu'il amène même à repeupler certaines communes devenant désertiques. Avec cette marque, il y a une réelle valorisation du lien entre patrimoine et tourisme, notamment par la Charte des petites cités où l'on retrouve ces deux volets.

Pour finir, la conférence donne l'occasion de découvrir l'existence de labels à différentes échelles, correspondant à la taille de la commune. Ainsi, on a pu constater que *Les plus beaux villages de France* comme le label *Petites cités de caractères* sont délivrés à des communes rurales, alors que les labels *Villes d'art et d'histoire* et *Villes et pays d'art et d'histoire* sont octroyés à des de villes plus importantes et d'agglomérations. Quant au *Patrimoine européen* et au *Patrimoine mondial*, l'un agit à une échelle continentale et l'autre à une dimension planétaire.